

POURQUOI COTISER À L'APEL ?



La cotisation qui vous est demandée doit donc permettre de financer les actions menées à ces différents échelons. Elle permet, entre autres de proposer et de maintenir les services suivants :



L'abonnement au magazine
de l'Apel **Famille & éducation** : des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives...



L'accès au site internet
www.apel.fr, qui permet aux parents de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative et de l'actualité de l'Apel



La plateforme téléphonique
Apel service (01 46 90 09 60), où une équipe de spécialistes répond aux questions éducatives et scolaires



Un accueil gratuit et personnalisé
par le Service d'information et conseil aux familles qui répond à toutes vos questions